



Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - Beauvechain.

Wallonie

Réf. MC/-1.778.511/PU CoDT-460/2024/S346790.

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la Société THOMAS & PIRON Home sa, dont le siège est établi à 6852 Our-Paliseul, La Besace, n° 14, agissant pour le compte de Madame Pascale WARNON.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, rue des Anges, n° 33, cadastré 1^{ère} Division, section C, numéro 568/H.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes : la future construction se compose :

- d'un volume principal de 13,20 m x 8,80 m, implanté parallèlement à la voirie;
- d'un volume secondaire à destination de garage, sans étage, accolé à la façade avant du volume principal, de 4,74 m de largeur sur 2,00 m de profondeur par rapport à cette façade;
- d'un volume annexe carport, de 5,20 m de largeur x 3,34 m de profondeur, implanté sur l'alignement.

Le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme, entré en vigueur le 30 septembre 2006, pour le motif suivant :

- la surface totale des baies (hors porte de garage) situées dans le mur gouttereau de façade à rue est inférieure à 15 % de la surface totale de ce mur (Baies/composition, Rapport vide plein); en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi, le mercredi et le vendredi entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
- le mercredi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins 24 heures à l'avance auprès de Madame Carine MORSAIN, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme (010/86.83.12 - urbanisme@beauvechain.be) - cette permanence sera supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Caroline LIZIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.55, 📠 : 010/86.83.01

✉ : cadredevie@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26 avril 2024 au 10 mai 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT